



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP interne et CAER-CAPLP

Section : lettres-histoire et géographie

Session 2023

Rapport de jury présenté par :

Mélanie PIRCAR, Inspectrice générale de l'Éducation, du sport et de la recherche, Présidente
du jury

et

Anne-Valérie SOLIGNAT, Inspectrice générale de l'Éducation, du sport et de la recherche, Vice-
présidente du jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

SOMMAIRE

Bilan de l'admissibilité et de l'admission.....	3
Épreuve d'admissibilité.....	5
Épreuve d'admission en lettres	14
Épreuve d'admission en histoire-géographie	23
Annexe 1 : exemples de sujets en lettres.....	28
Annexe 2 : exemples de sujets en histoire et géographie	31

L'arrêté de nomination du jury ainsi que le programme de la session 2023 ont été publiés sur www.devenirenseignant.gouv.fr et ne sont pas reproduits dans ce rapport.

ADMISSIBILITÉ

Concours : CAPLP INTERNE LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Nombre de postes : 50

Nombre de candidats inscrits : 409

Nombre de candidats non éliminés : 198 Soit : 48,41% des inscrits.

Nombre de candidats admissibles : 103 Soit : 52,02% des non éliminés.

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité

Moyenne des candidats non éliminés : 10,24 /20

Moyenne des candidats admissibles : 12,47 /20

Barre d'admissibilité : 10,5 /20

Concours : ACCES ECHELLE REMUNERATION CAPLP (PRIVE) LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Nombre de postes : 26

Nombre de candidats inscrits : 104

Nombre de candidats non éliminés : 66 Soit 63,46% des inscrits.

Nombre de candidats admissibles : 45 Soit 68,18% des non éliminés.

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité

Moyenne des candidats non éliminés : 10,16 /20

Moyenne des candidats admissibles : 11,64 /20

Barre d'admissibilité : 9 /20

ADMISSION

Concours : CAPLP INTERNE LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Rappel : nombre de postes : 50

Nombre de candidats admissibles : 103

Nombre de candidats non éliminés : 87 Soit 84,47 % des admissibles.

Nombre de candidats admis : 50 Soit 57,47 % des non éliminés.

Nombre de candidats inscrits sur la liste complémentaire : 9 Soit 10,34 % des non éliminés

Moyenne portant sur le total général (admissibilité + admission)

- Moyenne des candidats non éliminés : 11/20

- Moyenne des admis : 12,77/20

- Moyenne des inscrits sur la liste complémentaire : 9,8/20

Moyenne portant sur l'admission

- Moyenne des candidats non éliminés : 10,27/20

- Moyenne des admis : 12,85/20

- Moyenne des inscrits sur la liste complémentaire : 8,44/20

Barre de la liste principale : 10,17/20

Barre de la liste complémentaire : 9,5/20

Concours : ACCES ECHELLE REMUNERATION CAPLP (PRIVE) LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Rappel : Nombre de postes : 26

Nombre de candidats admissibles : 45

Nombre de candidats non éliminés : 37 Soit 82,22 % des admissibles.

Nombre de candidats admis : 26 Soit 70,27 % des non éliminés.

Moyenne portant sur le total général (admissibilité + admission)

- Moyenne des candidats non éliminés : 10,72 /20

- Moyenne des admis : 12,03 /20

Moyenne portant sur l'admission

- Moyenne des candidats non éliminés : 10,2 /20

- Moyenne des admis : 11,98 /20

Barre d'admission : 9,33 /20

Total des coefficients pour chacun des concours (public et privé) : 9

Dont admissibilité : 3 admission : 6

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Rapport présenté par Damien BOULONNAIS, professeur de lettres-histoire et géographie, et Alexis LUCAS, professeur de lettres-histoire et géographie.

Rappel des textes officiels définissant l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité est une reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) dont les modalités sont détaillées sur le site gouvernemental de l'Éducation Nationale (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid99844/les-epreuves-caplp-interne-caer-caplp-section-lettres-histoire-geographie.html>).

Le dossier présenté par les candidats est affecté d'un coefficient 3 et porte, au choix, sur l'une des deux valences Lettres ou Histoire-Géographie lors de l'inscription. Le dossier comporte deux parties distinctes organisées comme suit :

- La première partie (deux pages dactylographiées maximum) présente le parcours professionnel du candidat, les responsabilités qui lui ont été confiées, durant les différentes étapes de son parcours professionnel, en particulier dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.
- Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages visés, les modalités pédagogiques de la mise en œuvre (activités, progression) ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs :

- à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, pour un niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux,
- à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels,
- à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les questions professionnelles rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des

deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés (supports, objectifs, activités des élèves),
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Ces modalités sont assorties d'un certain nombre de critères auxquels le jury est également particulièrement attentif :

Concernant le parcours professionnel :

- La présentation des responsabilités confiées dans le système éducatif,
- La présentation d'une représentation convaincante de la mission d'enseignant.

Concernant la réalisation pédagogique :

- La pertinence du choix de l'activité décrite,
- La maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite,
- La justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques (supports, objectifs, modalités, activités des élèves, etc.).

Concernant les annexes :

- L'intérêt des documents présentés (travaux d'élèves, documents construits par l'enseignant, copie corrigée et annotée...),
- La pertinence de leur présentation (ces annexes doivent être citées dans la partie relative à la réalisation pédagogique pour illustrer et justifier le propos).

Concernant, enfin, la forme du dossier :

- La structuration du propos et la clarté de la mise en page,
- La qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe,
- Le respect des normes du dossier (deux pages maximum pour le parcours professionnel, six pages maximum pour la réalisation pédagogique et dix pages maximum pour les annexes) ainsi que les contraintes dactylographiques.

Plusieurs motifs entraînent l'élimination du dossier RAEP proposé par le candidat (liste non exhaustive):

- absence de page de garde du dossier ;
- absence de visa du chef d'établissement (nom, prénom, signature et cachet) sur la page de garde ;
- non-respect de l'option choisie à l'inscription ;
- présence de rapport d'inspection, de lettre de recommandation.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Rapport sur les dossiers de la session 2023

On rappelle que les candidats souhaitant se présenter à la prochaine session du CAPLP interne tireront bénéfice à consulter les rapports de jury des années antérieures. Ceux-ci constituent pour les préparateurs de véritables outils, dont la lecture permet de s'appropriier les exigences et les attendus des épreuves d'admissibilité et d'admission, de prendre en compte les conseils prodigués et d'éviter les écueils récurrents que pointent les jurys successifs du concours.

Remarques préalables : présentation du dossier et correction de la langue

Un dossier de concours doit faire l'objet d'un soin tout particulier qui reflète la construction de la réflexion et la fluidité de l'analyse. Il convient donc de soigner la présentation qui est le premier signe d'un effort de rigueur. Le soin apporté aux dossiers facilite l'entrée dans le discours écrit et permet de penser que le futur professeur pourra être compris de ses élèves.

Sur la forme, il est attendu une mise en page claire afin de rendre son propos lisible, intéressant et percutant. La mise en page, l'agrafage, la justification des paragraphes et les interlignes indiqués dans le cahier des charges de l'épreuve sont autant d'éléments qui facilitent la lecture et la compréhension du propos. En sus de cette mise en page, la pertinence et la clarté des titres et sous-titres est importante pour favoriser une lecture fluide du dossier. Ce travail sur les titres, on le comprend aisément, est un gage de bonne structuration, et il permet au jury de saisir clairement les orientations du dossier.

Le jury rappelle l'importance de soigner la langue. Il apprécie l'usage d'une langue écrite simple mais apte à rendre compte de la complexité d'une pensée réfléchie, structurée, au service d'un développement clair et solidement argumenté. L'expression parfois relâchée dans certains dossiers, même lorsqu'il s'agit de restituer des moments de classe (« *d'après-vous qu'est-ce qu'ils ont en commun ces deux textes ?* »), l'orthographe défailante sur des mots courants (« *lisence* », « *cour* », « *par fois* » « *en suite* »), sont ennuyeuses. Quand elles concernent des fondamentaux de la norme orthographique – les accords au sein du groupe nominal ou les accords sujet-verbe – ou les distinctions entre homophones, les erreurs de langue peuvent devenir rédhibitoires.

L'usage impropre des temps, en l'occurrence le choix du passé simple pour rendre compte de l'expérience pédagogique qui a été conduite : « *je pus mener dans ma classe...* », révèle une absence de maîtrise du discours écrit en fonction de la situation d'énonciation. Plus généralement, des réflexions maladroitement exprimées, voire déplacées, pénalisent inmanquablement le candidat qui doit veiller à rester dans son travail d'analyse pédagogique et didactique et éviter d'exprimer de manière inappropriée son ressenti et ses états d'âme.

On ne peut donc que rappeler l'importance d'une relecture du dossier, attentive à la correction de la langue comme au choix du registre approprié à la situation de communication et aux attentes de l'épreuve.

Beaucoup de candidats ont veillé, heureusement, à utiliser une langue simple et fluide ainsi qu'une forme soignée que le jury a pu apprécier. Prévoir une structure lisible favorise un dossier construit, et met en évidence la progression logique et la cohérente du propos.

1. Le parcours professionnel.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte une première partie où le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son

parcours professionnel, notamment dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Les facteurs de réussite identifiés dans les dossiers, les exemples les plus saillants de bons partis pris :

Les bons candidats sont ceux qui font apparaître dans leur parcours, *a minima*, la formation universitaire suivie, et les expériences professionnelles successives, en signalant pour chacune la manière dont elle a pu constituer une étape dans le cheminement qui a permis de construire petit à petit les compétences d'un professeur de lycée professionnel de lettres-histoire-géographie. On s'attend à ce que la connaissance d'une ou plusieurs disciplines ait une traduction concrète dans une pratique d'enseignement et, de préférence, une véritable expérience dans la voie professionnelle.

Les bons dossiers évitent l'écueil du récit exhaustif d'un parcours année par année, d'une simple narration chronologique des expériences, d'un curriculum vitae rédigé. On attend une synthèse organisée et réfléchie selon des axes clés des grandes étapes du parcours professionnel. On apprécie que les candidats sachent proposer un regard sur leur parcours comme une projection dans le métier, qui montre les compétences acquises ou renforcées au fil des expériences.

On apprécie les candidats qui savent, par une analyse réflexive, cerner les enjeux de l'enseignement en lycée professionnel au-delà du seul descriptif de projets pédagogiques, parfois remarquables, pour montrer par exemple l'importance de la bivalence ou du travail en équipe, par exemple au sein des dispositifs pédagogiques comme le chef-d'œuvre ou la co-intervention. On apprécie de lire des propos réflexifs concernant des formations éventuellement suivies, notamment dans le cadre de la préparation des concours de l'enseignement.

Concrètement, on apprécie que le candidat montre sa motivation à enseigner en s'appuyant sur les compétences inscrites au référentiel du lycée professionnel pour enseigner de manière bivalente en lettres et en histoire-géographie. L'idéal est d'articuler les tâches et missions autour d'axes de réflexion montrant la progression professionnelle d'un enseignant en devenir, ce qui contribue à une meilleure appréciation du profil des candidats.

Il est enfin nécessaire de veiller à ce que le dossier ne soit ni une démonstration prétentieuse de la multiplicité des ambitions et actions conduites en qualité de contractuel, ni un laconique récit laissant penser que le candidat envisage presque le concours comme une VAE venant statuer sur les années d'expérience et comme « devant » au candidat l'obtention du sésame au seul bénéfice de ses années d'exercice.

Comme le signalent les rapports de jury des années antérieures, nombre de candidats ne font pas mention du choix du concours présenté qu'est le CAPLP interne lettres-histoire et géographie, comme si le même dossier pouvait être présenté pour le CAPES, ce qui interroge sur leur motivation à enseigner en lycée professionnel. L'absence d'expérience d'enseignement en lycée professionnel n'est pas rédhibitoire pour l'obtention du concours pour peu que les candidats montrent, d'une part, une connaissance du concours qu'ils prétendent obtenir, expriment, d'autre part, un intérêt pour l'enseignement dans la voie professionnelle. En ce qui concerne l'origine disciplinaire des candidats, des profils issus d'autres disciplines que les lettres et l'histoire-géographie peuvent également retenir l'attention du jury pour peu que la présentation du parcours professionnel montre en quoi l'expérience acquise est transférable au lycée professionnel. Un candidat a ainsi établi avec pertinence le lien entre sa formation d'origine, son expérience et ce qu'il pourrait apporter à de jeunes adolescents dans le cadre de la voie professionnelle.

Les candidats qui ont su présenter un parcours diversifié où les expériences confortent le choix de devenir enseignant en assumant certaines missions telles que professeur principal, membre d'instances au sein du lycée ou/et mise en œuvre de projets, notamment culturels, témoignent de compétences précieuses. Les meilleurs dossiers précisent avec intérêt le contexte d'enseignement – académie, établissement, classe, projets – et montrent une posture d'enseignant qui connaît bien le système éducatif, met à distance son expérience professionnelle, porte un regard spécifique sur le lycée professionnel dans sa dimension pluridisciplinaire et interdisciplinaire envisagée comme un levier pour travailler efficacement auprès des élèves. Les candidats qui relient habilement leur parcours professionnel au référentiel du métier préparé par les élèves ont su convaincre le jury de leur capacité à se projeter dans le lycée professionnel.

De fait, le jury apprécie les dossiers qui font état d'une capacité à se projeter en lycée professionnel en intégrant ses spécificités telles que la bivalence, les dispositifs de la transformation de la voie professionnelle (TVP) et les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

Les éléments à éviter, des exemples de partis pris ou de maladresses qui desservent le candidat :

Le premier écueil tient à la forme. Beaucoup de dossiers comportent des erreurs orthographiques, de frappe, de relecture, qui laissent à désirer quant à la façon dont le candidat considère l'exercice auquel il se livre. Le deuxième écueil tient à la place accordée à cette partie qu'il ne faut pas négliger : des présentations trop brèves du parcours professionnel sont à éviter.

On invite les candidats à se méfier des expressions toutes faites comme « *il faut...* », « *le professeur c'est...* », « *être professeur c'est...* », « *la fonction de professeur consiste à...* » qui installent chaque constat fait par les candidats dans un espace réflexif d'une étroitesse peu enthousiasmante. On regrette que le style de la lettre de motivation déguisée conduise parfois à un certain lyrisme, parfois ampoulé et précieux, faisant état de qualités humaines ou de considérations générales sur l'enseignement, le plus souvent invérifiables car trop déclaratives. On n'attend pas non plus de marques d'autosatisfaction ou d'auto-dénigrement, ni de remarques psychologisantes sur soi ou sur les élèves.

Certains candidats n'ont enseigné qu'en collège ; d'autres ont des expériences très spécialisées ou pas d'expérience d'enseignement (c'est le cas notamment des assistants d'éducation). Le jury attend dans ce cas que ces candidats manifestent une réelle curiosité et un intérêt non seulement pour l'enseignement mais aussi pour l'enseignement dans la voie professionnelle. Pour pallier leur absence d'expérience, le jury recommande à ces candidats de prendre contact avec les instances éducatives d'un lycée professionnel pour observer des séances et proposer d'apporter une aide ponctuelle aux enseignants dans la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement des élèves. Il s'agit, quand l'expérience en tant qu'enseignant fait défaut, d'exploiter une analyse réflexive du métier, d'éviter une énumération d'activités qui ne fasse pas sens dans la perspective du concours présenté, de mettre en valeur la richesse d'un parcours en lien avec les missions d'enseignant en lycée professionnel et, par exemple, une expérience de formation qui justifierait l'envie de transmettre.

Trop de dossiers font encore la démonstration d'un travail de préparation au CAPES interne qui a été « ajusté », parfois de façon très superficielle, pour convenir au CAPLP, mais révèle une méconnaissance du lycée professionnel et une certaine impréparation à ce concours. Trop souvent, les considérations sur le public de lycée professionnel laissent présager d'idées reçues ou de lieux communs sur les profils d'élèves, tels que des poncifs misérabilistes ou lyriques de la mission d'enseigner à des élèves « fragiles ». Cela peut s'avérer plus ennuyeux encore si les propos sur les élèves « difficiles » tendent à devenir dénigrants. Un candidat qui n'enseigne pas en lycée professionnel est tout à fait en mesure de

développer une partie 1 convaincante, dès lors qu'il s'interroge sur la manière dont son parcours universitaire et professionnel pourra nourrir et éclairer sa pratique pédagogique en lycée professionnel.

Ainsi, une candidate, qui a validé deux Masters FLE et FLS¹ en 2007-2008, enseigne en UPE2A² depuis 2018-2019. Elle organise l'accompagnement personnalisé en 3^{ème}, corrige le DELF³ depuis 2021 et se trouve chargée d'adapter les sujets de DNB blanc aux élèves allophones. Elle mène un projet sur le thème : "vivre tous ensemble" durant lequel les élèves consolident leurs compétences numériques. Ce parcours cohérent et mis au service de la réussite des allophones est un atout potentiel pour qui veut envisager d'enseigner en lycée professionnel, encore faut-il connecter clairement les compétences professionnelles acquises avec les attendus et spécificités de la voie professionnelle.

Une autre candidate enseigne depuis 9 ans dans un collège et rappelle les formations auxquelles elle a participé. Elle manifeste un souci d'adaptation à l'hétérogénéité des élèves et s'appuie sur les TICE comme vecteurs de motivation. Professeure principale depuis 2014, elle participe au conseil d'administration de 2019 à 2022 et anime des ateliers depuis 2017. L'enseignante précise que sa discipline est « Lettres modernes » et n'évoque jamais l'histoire, la géographie ou l'EMC. La variété des missions qu'elle a assurées et une importante implication au sein de son établissement sont également des atouts. Cependant, la candidate n'exprime jamais clairement sa volonté d'enseigner spécifiquement en lycée professionnel : elle n'évoque à aucun moment ce public dans la partie 1. Son dossier est certainement destiné au CAPES interne et nécessitait des adaptations : leur absence s'avère préjudiciable pour le CAPLP interne.

2. La proposition pédagogique

Les facteurs de réussite identifiés dans les dossiers, les exemples les plus saillants de bons partis pris

Le jury a apprécié les dossiers qui montrent une bonne connaissance des compétences, objectifs et enjeux des programmes de la voie professionnelle à travers une présentation structurée. Les bons dossiers ne se limitent pas à un récit séance après séance, activité après activité, sans mise en perspective. Le jury a apprécié les dossiers qui montrent une bonne connaissance des objectifs et enjeux des programmes (et références aux textes réglementaires) de la voie professionnelle, et la manière dont le travail des capacités et compétences s'intègre dans une présentation et une réflexion organisée.

La première chose que l'on attend, c'est une articulation efficace, habile et éclairante, entre apports scientifiques et mise en œuvre de l'enseignement auprès des classes à travers un lexique disciplinaire ou pédagogique qui fasse état d'une véritable connaissance et appropriation des concepts et outils disciplinaires en lettres ou en histoire et géographie. Le dosage harmonieux entre les savoirs et les approches pédagogiques est toujours le gage d'un dossier de qualité. Les bons dossiers font ainsi à la fois une analyse scientifique étayée de quelques références précises et une analyse didactique pertinente qui expose la nécessité de la remédiation.

On attend de fait que les candidats rendent compte d'une mise en œuvre pédagogique mettant bien en évidence les activités menées par les élèves et les compétences travaillées. L'explicitation des objectifs en matière d'apprentissage, la justification des choix des activités pour atteindre ces objectifs, et enfin la mise en réflexion de ces modalités au regard de l'efficacité constatée sont les gages d'une démarche

¹ FLE et FLS : Français Langue Étrangère et Français Langue Seconde.

² UPE2A : unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés.

³ DELF : diplôme d'études en langue française.

pertinente et valorisée par le jury. Il doit être manifeste que le propos évoque des élèves « réels », dont l'on peut ainsi analyser les réussites et les difficultés. On attend que soit tenu compte de l'hétérogénéité des élèves pour évoquer des pistes en matière de différenciation pédagogique, et de modalités variées d'évaluation. L'analyse réflexive peut envisager notamment des éléments de remédiation, et des leviers pour favoriser les progrès de tous les élèves, y compris les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le contexte de mise en œuvre et les moyens mobilisés doivent être précisés. Le constat des points de satisfaction et d'insatisfaction liés à l'expérience pédagogique présentée doit témoigner de la capacité du candidat à prendre la distance nécessaire à la réflexion – il ne s'agit, comme de précédents rapports l'ont déjà mentionné, ni d'autosatisfaction ni de pénitence, mais bien d'analyse objective.

Pour présenter les activités proposées aux élèves, il convient de motiver les choix pédagogiques, en questionnant les capacités/compétences travaillées, le choix des documents, du format pédagogique, et des consignes. Il est conseillé de privilégier la variété des approches, des supports et des tâches. Même s'il est bien sûr valorisé que la démarche corresponde aux enjeux actuels de la didactique en lettres ou en histoire-géographie, il convient de se prémunir de mentionner des dispositifs dont on n'aurait pas pleinement saisi les enjeux. Par exemple, l'usage du numérique ne constitue pas un atout en soi, il est valorisé lorsque la plus-value de l'outil ou du support est explicité au regard des visées.

On peut noter par ailleurs que certaines présentations pédagogiques portant sur l'EMC ou sur une ou plusieurs séances en co-intervention ont été bien reçues par le jury : on n'attend pas exclusivement une séquence disciplinaire considérée comme classique. En somme, il n'y a ni format normé incontournable, ni attente d'originalité à tout prix : c'est bien la cohérence entre identification des compétences travaillées et des apprentissages visés d'une part, et modalités pédagogiques et activités d'autres part, qui constitue le critère essentiel.

Il est souhaitable que soit proposé des axes d'amélioration ou d'ajustement pédagogique, qui mettent en valeur une réelle réflexion professionnelle. Comment se satisfaire d'un simple : « *les élèves ont bien aimé* » ou « *j'aurais pu mieux faire mais je manquais de temps* » ? Les candidats ont globalement compris que les attentes étaient plus ambitieuses et font l'effort d'approfondir réflexion, en établissant toujours un lien entre chaque variation envisagée et la plus-value attendue en matière d'apprentissage. Certains dossiers, moins convaincants en ce qui concerne la séance ou séquence proposée, sont largement réévalués à l'aune de la qualité de la réflexion déployée lorsque sont envisagées des pistes d'amélioration.

On apprécie l'intégration judicieuse de la séance-séquence dans la progression annuelle, qui témoigne aussi de la posture réflexive du professeur pour chacun de ses choix pédagogiques.

L'approche bivalente est presque toujours un gage de qualité : trop de candidats segmentent les disciplines ou n'évoquent jamais la particularité de l'enseignement de Lettres-Histoire et Géographie qui peut/doit faire se répondre entre eux les champs qui lui sont confiés.

Les bons candidats qui présentaient une expérience en collège ou lycée général ont su adapter leur présentation sur plusieurs niveaux de classes de LP à travers des propositions judicieuses et pertinentes d'activités.

Le jury a apprécié quand les documents supports étaient de véritables sources originales issues de recherches personnelles dans les archives locales, ou quand les annexes étaient pertinentes et détaillées avec des travaux d'élèves et des annotations claires de l'enseignant.

De manière générale, les dossiers valorisés proposaient un travail à la hauteur de l'élève, avec un scénario pédagogique cohérent, réfléchi et équilibré. Le jury invite le candidat, lorsqu'il relit son dossier pour l'améliorer, à se poser les questions suivantes : « Le lecteur peut-il comprendre ce que je souhaite que mes élèves apprennent ? Le lecteur peut-il saisir la manière dont s'est déroulée la séance/séquence ? Ai-je clairement justifié mes choix pédagogiques ? Ai-je rendu compte de l'efficacité de la séance et ai-je envisagé des pistes d'amélioration en lien avec ces constats ? »

Deux exemples de propositions pédagogiques qui ont su convaincre le jury :

- Exemple 1 : un candidat enseignant dans le 1^{er} degré présente un projet mené en cycle 3 (avec d'autres classes) consistant à rédiger des nouvelles policières (avec une tonalité fantastique) ayant pour cadre la première guerre mondiale. Une longue et précise analyse du territoire local est développée (théâtre de batailles durant cette période historique). Les objectifs de la séquence sont les suivants : « se servir de la recherche historique pour réaliser une fiction ; réaliser un travail d'investigation pour créer un décor historique servant à situer les lieux et le contexte des nouvelles produites. » Sans rentrer dans les détails, on observe qu'une recherche historique poussée a été menée pour proposer un cadre « crédible ». Les élèves à besoins particuliers sont pris en compte et des phases de remédiation sont mises en place pour les élèves ayant des difficultés à construire des phrases. Cette présentation est complétée par différentes pistes d'adaptation en lycée professionnel. Elles sont envisagées en classe de 1^{ère} professionnelle (Lire et suivre un personnage : itinéraires romanesques) avec un travail mettant l'accent sur la différence entre fiction et réalité. L'écriture d'une nouvelle dans le cadre de la perspective d'étude (Lire le métier : connaissance du passé et de la tradition du métier) est proposée. Le candidat fait également référence à des éléments bibliographiques prescrits dans les programmes de français de seconde professionnelle. Des compétences mobilisées en EMC sont régulièrement évoquées. La volonté de transposer des méthodes déjà utilisées en cycle 3 paraît tout à fait pertinente quand elle est motivée et justifiée.
- Exemple 2 : un autre candidat présente une séquence d'histoire correspondant au thème : « La France de la Révolution française à la V^e République » en CAP. S'appuyant sur des références précises issues des programmes, il expose très clairement le dispositif mis en œuvre. Les compétences sont mentionnées (tout comme les prérequis) et une dominante est indiquée : il s'agit de consolider les compétences orales en vue de l'examen final. Une problématique est également énoncée : « Quels sont les héritages de la Révolution dans l'histoire politique de la France ? ». Le candidat décide de détailler la première séance en décrivant précisément chaque activité menée et en offrant une immersion au sein de la salle de cours : on découvre alors les commentaires des élèves et la façon dont ils s'approprient plus ou moins spontanément les notions et capacités. Des exemples d'adaptations selon le profil des élèves sont fournis. Les connaissances qui n'ont pas été correctement assimilées sont identifiées et le candidat s'interroge sur les moyens de les rendre plus accessibles à l'avenir. Des prolongements en EMC sont également envisagés. Les annexes variées confirment la bonne impression des évaluateurs.

L'apport des annexes est important ; elles doivent faire clairement état des situations de cours, de travail, de création ou d'évaluation. Toutefois, elles ne peuvent se substituer à une analyse fine de la séance présentée. Certains candidats renvoient très fréquemment aux annexes en supposant leur présence suffisante pour faire saisir l'intérêt et la logique du travail conduit. Le choix même des annexes renseigne le jury sur la réflexion pédagogique du candidat. En effet, l'on considère que le candidat les présente comme un échantillon révélateur. Dès lors, le jury regrette de trouver très peu de documents témoignant des apprentissages en cours de construction : la plupart des annexes relèvent de

productions finales d'élèves, ce qui peut bien sûr être intéressant, mais ne constitue pas un attendu exclusif.

Les éléments à éviter, des exemples de partis pris ou de maladresses qui desservent le candidat

Point récurrent souligné par le jury : celui de nombreux candidats n'ayant aucune expérience d'enseignement en voie professionnelle, qui présentent une situation pédagogique d'une autre voie ou du premier degré, sans prise en compte du concours auxquels ils se présentent. Certes, l'on ne peut leur demander d'inventer une réalisation pédagogique, mais il leur revient de tisser explicitement des liens entre le travail qu'ils ont menés, et ce qu'ils estiment transposable dans la voie professionnelle (en précisant le niveau envisagé, et les ajustements nécessaires). Cela suppose de connaître les référentiels du lycée professionnel et les modalités proposées par la TVP (co-intervention, chef-d'œuvre).

D'autre part, le jury regrette que certains candidats ne saisissent pas l'opportunité offerte par ce dossier de RAEP pour mettre en valeur leur expérience personnelle. En effet, certains dossiers ont proposé une séquence prise intégralement sur internet (sur le site pédagogique d'une académie) ou dans un manuel, sans aucune appropriation. La présentation de la mise œuvre de la séquence met dès lors en exergue une expérience fictive notamment par la description strictement narrative d'une situation pédagogique, sans présentation des enjeux ni des compétences visées. Pour d'autres candidats, ce sont des séquences qu'ils n'ont su s'approprier (observation ou reprise d'un travail existant d'un professeur), ce qui est un peu moins ennuyeux ; ce sont parfois des candidats sans expérience d'enseignement (AESH ou AED) qui ont cherché à combler le manque de leur présentation pédagogique en recopiant le programme ou un long extrait d'un document scientifique sans aucune analyse personnelle. Le jury engage ces candidats désireux de réussir à prendre conseil auprès des enseignants de leur établissement, et autant que possible, avec l'aval du chef d'établissement, à assister à des heures de cours, afin d'envisager l'enseignement dans la voie professionnelle de manière plus ancrée et concrète.

3. Remarques concernant la qualité de l'expression des candidats

Dans l'ensemble, il est rassurant de constater que dans leur grande majorité, les dossiers RAEP satisfont aux exigences en matière d'expression écrite. L'expression des candidats est le plus souvent satisfaisante, mais certains dossiers comportent de trop nombreuses erreurs de syntaxe ou d'orthographe, parfois des expressions familières ou encore des considérations ne correspondant pas au registre attendu : s'il est utile de le rappeler, dans le cadre de cette épreuve d'admissibilité, les vellétés humoristiques ne sont malheureusement pas récompensées ! Ainsi, le recours à un écrit normé fluide et clair, ayant recours à un lexique précis et riche est attendu et valorisé.

Certaines annexes ont parfois révélé les difficultés des professeurs à formuler des consignes exemptes de maladresses dans la construction syntaxique, ou d'erreurs orthographiques : il convient d'être vigilant sur ce point, pour l'élaboration du RAEP comme dans la pratique quotidienne de la classe.

Dans la composition du dossier, la rédaction, la typographie et la pagination doivent être soignées : le candidat est invité à veiller notamment à l'harmonisation des polices et des tailles de caractère, à la cohérence des titres selon les niveaux, à la justification du texte.

ÉPREUVE D'ADMISSION EN LETTRES
Rapport établi par Laurence KANOUTÉ,
inspectrice de l'éducation nationale lettres-histoire et géographie

1. Propos liminaires

1.1 Rappel des modalités de l'épreuve

L'épreuve orale d'admission de mise en situation professionnelle consiste en une explication et exploitation pédagogique d'un texte d'un auteur de langue française. Le texte est extrait d'un programme d'œuvres périodiquement renouvelé.

Le candidat choisit l'un des deux textes littéraires proposés et dispose d'un temps de préparation de deux heures.

L'épreuve orale, d'une durée d'une heure, se déroule devant le jury et comporte deux temps. Dans un premier temps, pendant trente minutes, le candidat est invité à présenter un exposé comprenant une explication de texte, l'exploitation pédagogique de ce texte et le traitement d'une question relative à la maîtrise de la langue française, qui consiste dans l'identification d'une forme ou d'une fonction grammaticale. Dans un second temps, un échange avec le jury, de trente minutes maximum, permet de revenir sur l'exposé effectué par le candidat.

1.2 Le programme pour la session 2023⁴

Les épreuves ont pour référence les programmes de français du lycée professionnel (CAP et baccalauréat professionnel).

Pour l'épreuve orale d'admission, les textes proposés à l'étude des candidats étaient extraits des six œuvres suivantes :

- Louise Labé, *Les Sonnets*
- Molière, *L'École des femmes*
- Choderlos de Laclos, *Les Liaisons dangereuses*
- Victor Hugo, *Les Orientales*
- Jean Giono, *Jean le Bleu*
- Eugène Ionesco, *Le Roi se meurt*

Le présent rapport de jury s'inscrit dans la continuité des précédents. Les candidats sont donc invités à lire également, en complément, ceux des sessions 2022 et 2021. Partant des constats effectués à l'issue des prestations des candidats admissibles, les développements suivants prodiguent des conseils qui doivent permettre de répondre aux attendus de cette épreuve.

2. L'exposé du candidat

2.1 L'introduction

Le jury constate avec satisfaction que la plupart des candidats proposent une introduction concise et structurée qui situe l'extrait proposé dans l'œuvre, présente une problématique et des axes de lecture. Ils précisent également la méthode choisie (analyse linéaire ou commentaire) et le moment auquel la question de grammaire sera traitée.

⁴ Programmes de la session 2024 à consulter sur : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-programmes-des-concours-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2024-1229#item5>

Cependant, trop de candidats continuent à introduire l'explication du texte par une présentation systématique du courant littéraire dans lequel s'inscrirait l'œuvre, alors même que celui-ci n'est parfois pas perceptible dans l'extrait choisi. Certains passent encore par un long rappel du contexte historique de parution de l'œuvre ou des éléments de la bibliographie de l'auteur, sans interroger véritablement l'intérêt de ces informations pour éclairer le passage précis à expliquer. Enfin, rappelons que dans le cadre de cette épreuve, il n'est pas attendu du candidat qu'il présente son parcours professionnel : celui-ci a déjà été exposé dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité.

Le jury insiste sur la nécessité de centrer les propos sur le texte lui-même et son analyse problématisée. Ainsi, la présentation de la problématique et du plan suivi constitue un élément primordial de l'introduction, et c'est bien par rapport à l'extrait étudié, et non par rapport à l'auteur ou à l'œuvre dans son intégralité, que le candidat est invité à justifier son choix. Les éléments tels que le courant littéraire, le contexte historique, ou la biographie de l'auteur ne doivent être convoqués que dans la mesure où ils apportent un éclairage pertinent, qui contribue à la construction du sens du texte. Dans le même but, il peut s'avérer indispensable de situer brièvement l'extrait étudié dans l'œuvre.

Exemples de problématiques trop générales et manquant de pertinence :

- Pour un extrait des *Liaisons dangereuses* de Laclos : « Pourquoi ce roman est-il un renouvellement du style épistolaire ? »

- Pour le poème d'Hugo, « Clair de lune » : « Comment exprimer l'horreur en poésie ? »

Ces exemples sont éloquentes : ils auraient pu être proposés pour un autre extrait, voire pour une autre œuvre du même genre littéraire. Ils ne témoignent donc pas de la rencontre sensible d'un lecteur compétent et critique avec un texte d'auteur, ils ne rendent pas compte de la singularité de ce texte.

Exemples d'introduction pertinente :

- Après avoir présenté et contextualisé le texte (Lettre IX des *Liaisons dangereuses* de Laclos), la candidate propose une problématique : « Mme de Volanges opère une mise en garde, mais le jeu est-il équitable ? » Elle témoigne ainsi, outre d'une lecture fine et pertinente de l'extrait, de son souci d'inscrire son analyse dans le cadre du programme limitatif sur le jeu, en vue de son exploitation pédagogique. Ce lien avec le programme du lycée ne constitue pas un attendu de l'épreuve, mais il était ici intéressant et bienvenu – il est à noter que tous les textes ne permettent pas un tel rapprochement.

- Pour le poème d'Hugo, « Clair de lune » : « Comment la rêverie évoquée par le titre se mue en cauchemar au fil du poème ? » Ici, le projet de lecture est clair, il va permettre de déployer une analyse à la fois précise et sensible du poème, et il ne pourrait pas être appliqué indifféremment à un autre texte du recueil ou de l'auteur.

Conseils aux candidats

Une bonne introduction doit être succincte et efficace. Sa préparation ne peut être finalisée qu'après que le candidat a mené l'analyse du texte et en a problématisé et organisé la présentation (voir 2.3). Il est nécessaire de se livrer à un entraînement régulier, sur des textes variés.

2.2 La lecture de l'extrait

La lecture à voix haute du texte, qui s'effectue, au choix du candidat, avant ou après l'introduction, est un moment particulièrement important, qui mérite d'être préparé consciencieusement. En effet, ce temps permet au jury de percevoir la capacité des candidats à comprendre un texte littéraire, en percevoir et en restituer les effets en proposant une interprétation sensible. Il arrive que certaines lectures soient hésitantes et atones, révélant par là un problème plus général de maîtrise de la langue qui se vérifie souvent pendant l'exposé et l'entretien ; ces situations, fort heureusement très rares, s'avèrent rédhibitoires. Une lecture heurtée ou sans émotions augure généralement d'une faible compréhension du texte et de ses enjeux. Par exemple, le jury déplore des lectures de poèmes effectuées comme si les vers étaient indépendants les uns des autres, sans tenir compte des rejets ou

de la ponctuation. Il est donc essentiel de veiller à bien soigner la prononciation, ainsi que l'intonation, le respect de la ponctuation, etc. Le candidat s'attachera à adapter l'expressivité de sa lecture au genre du texte, mais sans excès. C'est également au travers d'une lecture claire, audible et expressive, que le jury appréciera les compétences du candidat à lire un texte devant une classe.

Conseils aux candidats

Il est essentiel d'intégrer dans la préparation des temps de lecture à haute voix, de différents types de textes. Il peut être pertinent d'élaborer au préalable un bref projet de lecture, précisant les émotions que l'on souhaite exprimer par la lecture oralisée. Afin d'apprécier son efficacité, il est possible de s'enregistrer. Notons que de tels enregistrements, réalisés à partir de textes étudiés en classe, peuvent être utilisés dans la pratique professionnelle courante : cela peut permettre aux élèves de se familiariser avec le texte avant la séance. Ou encore, ils peuvent servir d'appui à la différenciation, en constituant un support audio pour les élèves dont les compétences de lecture sont précaires.

2.3 L'explication du texte

Cette année encore, la majorité des candidats ont présenté des explications linéaires, et ce même dans des cas où un commentaire composé était annoncé en introduction : ainsi, il est arrivé bien souvent que le plan présenté ne soit plus suivi au-delà de la première partie, débouchant sur une analyse linéaire. S'il est parfaitement loisible de suivre l'organisation du texte pour en proposer une explication, le jury déplore un certain nombre d'analyses confuses et incohérentes, ne présentant aucune construction.

Il convient de peser mûrement le choix entre explication linéaire et commentaire composé. L'analyse linéaire présente l'avantage de permettre aux candidats de rester attachés au texte ; ils courent ainsi moins le risque de s'éloigner des enjeux. En revanche, elle peut entraîner des répétitions peu opportunes, et suscite généralement moins de prise de hauteur que le commentaire composé. Les candidats qui choisissent l'explication linéaire devront se soucier de problématiser la réflexion. Il est conseillé d'établir un découpage judicieux du texte, donnant à voir sa structure et ses enjeux.

Le commentaire composé, quant à lui, peut apparaître comme une prise de risque car il est nécessaire d'en maîtriser la méthodologie. Chaque partie doit correspondre à une manière de répondre à la question posée en problématique, afin d'éviter une analyse décousue qui s'appuie sur des morceaux de texte ou de phrases sortis de leur contexte, et omet de surcroît des éléments importants, le tout au détriment de la construction de la compréhension et de l'interprétation de l'extrait étudié. A l'inverse, un commentaire composé efficace se fonde sur une analyse préalable des procédés d'écriture, qu'il s'agit de regrouper et de hiérarchiser autour de deux ou trois axes de lecture, afin de structurer l'analyse et d'élucider le sens et les effets du texte. Les candidats ayant fait l'effort de produire des commentaires composés bien construits et porteurs de sens, ont été valorisés.

Le jury insiste également sur l'importance de construire une connaissance précise des œuvres intégrales inscrites au programme. En effet, seule celle-ci permet de situer l'extrait dans le déroulement de l'intrigue, de réaliser des rapprochements entre l'extrait et les autres passages de l'œuvre et de comprendre le projet d'écriture de son auteur et, le cas échéant, les liens entre les personnages. Or certains candidats n'ont manifestement pas lu les œuvres. De ce fait, ils se révèlent incapables d'appréhender les enjeux des extraits étudiés, et commettent des contresens. Néanmoins, disposer d'une bonne connaissance de l'œuvre et de la période littéraire ne doit pas faire perdre de vue la spécificité de l'extrait étudié. Pour cela, il convient de procéder à une lecture minutieuse du texte. Il s'agit de montrer au jury des compétences de compréhension, d'analyse et d'interprétation prenant appui sur une connaissance solide des différents procédés d'écriture, tels que les figures stylistiques, les procédés rhétoriques, les valeurs des temps et des modes verbaux, la syntaxe et la versification. Cette approche permet d'éviter la paraphrase, de peu d'intérêt pour construire une véritable analyse. Notons néanmoins que l'évocation d'une figure de style rare ne préfigure pas d'une explication réussie

quand elle n'est pas convoquée au service du sens (exemple : hyperhypotaxe, antanaclase), et qu'au contraire, l'analyse d'un effet textuel peut être conduite même quand le terme technique fait défaut. Enfin, l'extrait étudié doit être traité dans sa globalité, sans en éluder certains aspects parce qu'ils gênent la pudeur des candidats ou qu'ils n'ont pas été compris. Notamment, il est préférable d'exprimer son incompréhension d'un élément ou d'un passage plutôt que de donner une explication peu convaincante ou d'éviter le problème. Il est également tout à fait légitime de formuler des interrogations quant à la manière d'aborder certains aspects du texte dans un contexte de classe. Ainsi, un candidat, qui n'avait pas traité la mention du « chat juif » dans la tirade du *Roi se meurt* d'Eugène Ionesco soumise à son étude, s'est retrouvé en difficulté quand le jury l'a interrogé sur la possibilité qu'un élève la relève et demande une explication.

Exemples d'analyses non pertinentes

- Une candidate qui étudie la lettre CXXV des *Liaisons dangereuses* de Laclos n'identifie pas, faute de connaissance de l'œuvre, que la lettre est adressée à Mme de Merteuil, et parle de Mme de Tourvel. Cette confusion entre le sujet de la lettre et la destinataire rend toute l'interprétation erronée.
- Pour l'étude de la tirade dite « du chat » dans *Le Roi se meurt*, d'Eugène Ionesco, un candidat propose une interprétation basée sur une analogie avec de la Seconde Guerre mondiale selon laquelle le chien représenterait la Gestapo, et les autres chats des collaborateurs. C'est l'adjectif « juif » qui lui a laissé penser que l'auteur avait écrit son texte pour dénoncer la déportation des enfants, alors qu'il s'agit d'un souvenir émouvant d'un roi en fin de vie qui s'identifie au chat. La surinterprétation opérée mène ainsi au contresens.
- Sur un extrait de *Jean le Bleu*, de Giono, portant sur la première Louisa, une candidate, par pudeur, a éludé toute évocation ayant trait à la sensualité dans son analyse. Or cet aspect constituait le cœur du texte étudié.

Exemple d'explication linéaire pertinente

Un candidat propose, pour la lettre CXXV des *Liaisons dangereuses* de Laclos, une explication linéaire répondant à la problématique : « En quoi le lexique utilisé par Valmont illustre-t-il l'aboutissement de son projet ? ». Celle-ci fait le lien avec le point de langue portant sur le lexique, et permet de mettre en évidence la progression du texte.

Exemple de commentaire composé pertinent

Pour la tirade d'Arnolphe adressée à Agnès (*L'École des femmes* de Molière, acte III scène 2), une candidate a proposé une problématique visant à mettre en évidence la stratégie argumentative du texte, qu'elle a traitée à l'aide d'un plan en trois parties : 1°) le mariage, relation de dépendance et d'infériorité, 2°) un raisonnement analogique applicable à toutes les strates de la société, 3°) Une implicite remise en cause de l'éducation des femmes. La candidate a ainsi pu dégager l'habile stratégie argumentative de l'auteur, derrière les maladresses du personnage, témoignant d'une lecture fine et pertinente de l'extrait proposé.

Conseils aux candidats

Il est indispensable d'avoir lu les six œuvres inscrites au programme, afin d'être au clair sur les personnages, l'intrigue (le cas échéant), et les principaux enjeux.

Il convient de plus de s'entraîner régulièrement à l'épreuve. Pour cela, les candidats peuvent mener avec profit l'analyse des textes qui servent de support aux séances qu'ils proposent dans leurs classes. Enfin, pour que l'épreuve se déroule de manière fluide, il est fortement conseillé, pendant leur préparation, de numéroter et classer les pages de leur brouillon.

2.4 La question de grammaire

Les connaissances grammaticales des candidats demeurent trop lacunaires. Cela conduit trop souvent à survoler le point de langue, voire, dans de rares cas, à l'éviter ou encore à tenter de réaliser une analyse grammaticale de l'ensemble de l'extrait, sans rapport avec le sujet. Les candidats doivent être conscients que ces stratégies d'évitement sont facilement perceptibles. Il paraît donc indispensable au jury de rappeler les attendus liés à cette question :

- Lire attentivement l'énoncé du point de langue pour éviter des erreurs d'analyse. Ainsi pour un énoncé du type : « *Vous ferez toutes les remarques nécessaires sur les propositions dans le passage...* », certains candidats procèdent à un cours de grammaire sans lien avec le texte.
- Avoir une bonne connaissance des notions et termes grammaticaux pour éviter des confusions encore bien trop fréquentes menant à des aberrations, notamment entre nature et fonction, ou encore entre les différentes catégories grammaticales (par exemple, confusion entre préposition et pronom relatif).
- Procéder à une étude complète, c'est-à-dire effectuer un relevé exhaustif du point à analyser dans le passage, identifier la notion grammaticale, l'expliquer, pour la mettre au service de la compréhension et de l'interprétation du texte.
- Exploiter la notion de grammaire également dans la proposition pédagogique afin de mettre en avant l'intérêt de ce point de langue dans ce texte dans le cadre d'un travail en CAP ou Bac Pro.

Au lycée professionnel, les connaissances grammaticales visent à nourrir les compétences langagières, notamment en lecture et en écriture. En ce qui concerne les œuvres au programme du concours, ce fait est particulièrement flagrant pour *Les Sonnets* de Louise Labé, pour lesquels l'identification des sujets des verbes, par exemple, constitue un prérequis indispensable à la compréhension. Le jury a particulièrement apprécié les prestations de très bons candidats qui ont réussi à s'emparer brillamment du point de langue pour éclairer la compréhension du texte et les visées de l'auteur, puis à l'inclure dans leur proposition pédagogique. A l'inverse, il constate que chez certains candidats très fragiles, les fragilités grammaticales sont à l'origine de contresens. C'est le cas d'une candidate qui, dans un extrait de Jean Giono, n'a pas été en mesure de repérer que le pronom « il » constituait une reprise anaphorique du nom d'un personnage, et ne lui a en conséquence pas attribué le bon sexe. Notons par ailleurs que plusieurs candidats n'ayant pas réussi à traiter la question de grammaire, ont pourtant proposé, dans leur exploitation pédagogique, une séquence portant sur ce point de langue qu'ils ne maîtrisaient pas, ce qui semble peu stratégique.

Exemples d'études pertinentes du point de langue

- Un candidat, traitant de *L'Ecole des femmes* de Molière (Acte I, scène 1), propose un classement des verbes (modes et temps verbaux) en s'appuyant sur la ressource Eduscol *La Grammaire du français – Terminologie grammaticale*. Puis il en mène l'analyse.
- Une candidate, traitant de la scène d'exposition du *Roi se meurt* d'Eugène Ionesco, se fonde sur le point de langue portant sur les pronoms pour proposer une activité dans le cadre de l'exploitation pédagogique. Celle-ci vise à amener les élèves à identifier la façon dont les pronoms utilisés peuvent servir l'élaboration d'une mise en scène visant à exprimer le caractère absurde de cette scène.

Conseils aux candidats

Il est indispensable de réaliser un travail de fond visant à s'appropriier, au minimum, les notions grammaticales inscrites aux programmes du lycée professionnel. A cette fin, il est nécessaire de fréquenter régulièrement un ou plusieurs ouvrages de grammaire. Il convient de plus de réaliser des exercices d'analyse logique, en se familiarisant notamment avec les manipulations linguistiques.⁵

⁵ Il est possible de s'appuyer sur deux ressources en ligne sur Eduscol :

- *La Grammaire du français – Terminologie grammaticale*, destinée aux enseignants, vise à constituer un outil permettant de s'approprier un savoir grammatical solide : <https://eduscol.education.fr/document/1872/download>
- *La Grammaire du français du CP à la 6^e* fait suite à l'ouvrage précédent et propose une approche didactisée des contenus grammaticaux à enseigner aux élèves de cycles 2 et 3, avec notamment des propositions d'activités : <https://eduscol.education.fr/document/45262/download>

2.5 L'exploitation pédagogique

Le jury tient à rappeler que l'exploitation pédagogique est une étape importante dans le cadre d'un concours interne, car, au travers de celle-ci, les candidats vont pouvoir montrer leurs connaissances des programmes et des modalités d'examen dans la voie professionnelle, mais également leurs compétences en didactique et en pédagogie. Le jury insiste cependant sur le fait que cette partie de l'exposé ne doit pas prendre autant de temps que l'explication du texte qui reste le cœur de l'épreuve d'admission. En effet, il ne s'agit pas de présenter une séquence d'enseignement complète, mais de partir de l'extrait proposé pour l'inscrire dans un objet d'étude, en justifiant ce choix. Ensuite les candidats sont invités à proposer un objectif problématisé et une démarche pédagogique pour travailler ce texte en classe, en donnant quelques exemples d'activités possibles pour des élèves. Il est donc nécessaire pour les candidats de bien connaître les programmes de français des cycles CAP et baccalauréat professionnel, qui s'inscrivent dans la transformation de la voie professionnelle, ainsi que les différents dispositifs et modalités liés à l'enseignement du français, tels que la co-intervention, la consolidation des acquis et le chef-d'œuvre.

Le jury met en garde les candidats qui préparent des séquences sur chaque œuvre ou chaque objet d'étude, en amont de l'épreuve : le risque est de créer un lien forcé avec le texte étudié, voire de l'oublier dans la présentation.

Lors de cette session, le choix de l'objet d'étude et du niveau de classe était généralement judicieux au regard de l'extrait littéraire travaillé. Néanmoins, quelques confusions persistent entre les anciens programmes et les nouveaux, entre les programmes de CAP et de Baccalauréat Professionnel, ou entre les différents objets d'étude, comme cet intitulé présenté comme un objet d'étude de Seconde Baccalauréat Professionnel : « Se dire, s'affirmer : l'éloquence ». De plus, certains candidats n'avaient pas compris que l'objet d'étude de Terminale se décline à travers un programme limitatif renouvelable, qu'il convient de traiter de manière exclusive. Profitons-en pour noter qu'il est indispensable pour les candidats de connaître l'ensemble des programmes, et pas seulement ceux des classes qu'ils ont en charge.

Par ailleurs, la lecture des programmes gagnerait à être menée avec davantage de précision : ainsi, les candidats composant sur un texte poétique ont fréquemment choisi d'inscrire leur exploitation pédagogique dans l'objet d'étude « Créer, fabriquer : l'invention et l'imaginaire », mais ils ont bien rarement intégré à leur proposition le processus de création, qui constitue pourtant un objet central de cette question programmatique. Le jury déplore également le fait que de nombreux candidats se révèlent incapables de citer les quatre compétences visées par l'enseignement du français, en CAP et en Baccalauréat Professionnel. Celles-ci figurent pourtant dans les premières lignes des préambules des programmes. Certains candidats vont même jusqu'à inventer des compétences prétendument inscrites au programme, telles que : « Faire des choix et les assumer pour arriver à un choix personnel de formation ». Enfin, certaines modalités d'évaluation sont encore trop peu connues, comme l'épreuve orale en CAP ou l'évaluation par compétences, qui permet notamment la délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire en fin de première baccalauréat professionnel.

Le jury constate de très fréquentes insuffisances dans les exploitations pédagogiques proposées : ainsi, le texte devient un simple prétexte à un travail formel portant sur le vocabulaire disciplinaire ou un point de langue, sans que cela vienne nourrir une réflexion sur son sens et sa portée. Encore trop peu de candidats prévoient de susciter les réactions des élèves face à la réception du texte, et il est encore plus rare qu'ils en fassent un appui pour la suite de la séance. Le cours dialogué demeure une modalité évoquée de manière privilégiée, bien que les candidats se révèlent généralement incapables d'explicitier son intérêt et ses écueils. Rares sont ceux qui proposent une mise en activité pertinente des élèves. Celle-ci, lorsqu'elle existe, se borne souvent à la réalisation de divers relevés ou d'un questionnaire de lecture. Lorsque certaines modalités de cours sont connues (travail en îlots, écriture longue, grille de

remédiation, carnet de lecture...), il apparaît fréquemment que les candidats n'en maîtrisent ni l'usage, ni les visées. Enfin, les évaluations, lorsqu'elles sont mentionnées, ne visent parfois qu'un simple contrôle de connaissances, ou ne sont pas en rapport avec des capacités et compétences construites lors de la séance. Or c'est à travers l'ensemble des choix opérés que le jury peut évaluer les compétences des candidats en ce qui concerne l'enseignement de la lecture, de l'écriture, de l'oral et de la langue, mais aussi leurs capacités à évaluer et à faire progresser les élèves.

Les candidats ayant obtenu d'excellentes notes sont ceux dont la préparation disciplinaire était importante (analyse de texte, connaissances grammaticales) et qui ont été en mesure de transférer ces connaissances dans le quotidien de la classe. Certains candidats se sont ainsi distingués en appuyant leur présentation sur des activités qu'ils avaient déjà mises en œuvre. Ils ont pris le soin d'en présenter les objectifs en termes de capacités et de compétences, ainsi que la consigne, le rendu attendu, voire une proposition de remédiation en cas de difficultés. Lorsqu'ils ont mentionné une évaluation, ils en ont précisé finement les critères de correction. Le jury a par ailleurs apprécié les propositions s'appuyant sur les différents dispositifs dans lesquels s'inscrit l'enseignement du français (consolidation, co-intervention...).

Exemples d'exploitations pédagogiques non pertinentes

- De nombreux candidats focalisent leur exploitation pédagogique uniquement sur le notionnel : étude de la forme, versification d'un poème de Victor Hugo, sans y associer le sens. Outre qu'une telle entrée n'est pas pertinente, elle interroge encore plus lorsque l'exposé et l'entretien laissent paraître d'importantes lacunes portant sur ces notions disciplinaires.

Exemples d'exploitations pédagogiques pertinentes

- Un candidat a inséré le passage étudié de *L'École des femmes* de Molière dans un parcours de lecture : sa bonne connaissance de l'œuvre lui a permis d'en proposer quatre extraits pertinents, en précisant pour chacun des objectifs pédagogiques ainsi que des activités.

- Dans le cadre d'une exploitation pédagogique construite autour des *Liaisons dangereuses* de Laclos, une candidate a déployé des mises en œuvre stimulantes (carnet de lecteur, classe puzzle), dont elle a été en mesure d'explicitier les modalités et les enjeux, s'appuyant sur sa pratique de terrain qu'elle a décrite en détail.

- Dans une séquence portant sur cette même œuvre, une candidate a proposé un parcours de lecture au cours duquel elle souhaite placer les élèves dans une situation de jeu leur permettant d'analyser l'évolution des différents personnages en fonction d'un certain nombre d'entrées (jeux de mots, jeux de séduction, jeux d'énonciation, jeux de rôles...). Ainsi, cette candidate utilise-t-elle le roman comme un plateau de jeu et propose une réflexion incluant une éventuelle exploitation dans le cadre de la co-intervention.

Conseils aux candidats

La préparation à l'épreuve est intimement liée avec l'élaboration d'une pratique réfléchie dans le cadre de la classe. Celle-ci viendra nourrir à bon escient la proposition du candidat, et lui servira d'appui lors des échanges avec le jury.

Il est tout d'abord indispensable de se livrer à une lecture fine des programmes de tous les niveaux d'enseignement du lycée professionnel. En particulier, les intitulés précis des objets d'étude doivent être connus, ainsi que les quatre compétences visées par les enseignements, et leur déclinaison en CAP et en Baccalauréat Professionnel. Les candidats doivent également avoir pris connaissance des textes officiels précisant les différentes modalités certificatives. Enfin, certaines pratiques doivent être connues et maîtrisées, par exemple l'écriture longue ou le carnet de lecteur.

Dans le cadre de la pratique professionnelle, un soin particulier doit être apporté à la scénarisation des séances et des séquences, en apportant une attention centrale aux activités menées par les élèves, à leur enchaînement et leur cohérence. Il s'agit d'être attentif à la façon dont les apprenants seront capables de s'emparer de ces activités afin de construire les notions et les compétences visées. En

particulier, des temps d'écriture, menés par les élèves, sont indispensables pour que ceux-ci construisent une réflexion, tout en développant leurs compétences de scripteur. Des temps d'échanges oraux entre pairs autour d'un objectif partagé sont également souhaitables. A l'inverse, la pratique du cours dialogué, échange rapide de questions-réponses entre enseignant et élèves, se révèle peu propice à l'élaboration d'une réflexion et à la construction de compétences.

Afin d'approfondir leur réflexion, les candidats tireront profit de la lecture des différentes ressources en ligne sur Eduscol, portant tant sur des propositions de séquences que sur des modalités didactiques (par exemple : « Le carnet de lecteur pour accompagner la lecture d'une œuvre complexe en CAP » ou « Quels usages du livre audio en cours de français, au lycée professionnel ? »)⁶. Il est également possible de s'inscrire aux formations disciplinaires proposées en académie : celles-ci s'articulent autour de problématiques qui pourront être réinvesties en classe et lors du concours.

3. L'entretien avec le jury

L'entretien avec le jury, dans le second temps de l'épreuve d'admission, est un moment important pour les candidats car ils peuvent montrer leur capacité d'écoute, de dialogue et de réflexivité, en revenant sur l'ensemble de leurs propositions : l'analyse littéraire, la question de grammaire et l'exploitation pédagogique. Le jury tient à rappeler que, même si la première partie de l'épreuve n'est pas satisfaisante, l'entretien permet de revenir sur certains éléments afin de les corriger et les approfondir efficacement. C'est pour le candidat l'occasion de revoir sa lecture quand il y a eu un contresens avéré ou une analyse trop superficielle. Aussi le jury encourage-t-il les candidats à être particulièrement attentifs aux questions posées lors de cet entretien ; elles ont toutes vocation à les aider, en aucun cas à les mettre en difficulté. Notons qu'il est tout à fait autorisé d'exprimer honnêtement une incompréhension face à certaines questions, afin d'en obtenir la reformulation.

D'une manière générale, il convient d'adopter une attitude adaptée à la situation, en trouvant le bon équilibre entre une peur panique pouvant se manifester par des pleurs ou de l'agressivité, et une décontraction totale. Il est attendu des candidats qu'ils fassent preuve de capacités d'adaptation et de réactivité, en nuanciant leur pensée pour répondre clairement aux questions. Il s'agit pour eux d'être capables, à ce stade, de remettre en question leur première lecture, en évitant de montrer des signes d'impatience ou de désespoir.

Attitudes non pertinentes face au jury

- Certains candidats emploient des tournures témoignant d'une posture inadaptée à la situation : « OK », « Ouais », « C'est rigolo », ou encore « Je m'adresse à mes confrères » en désignant le jury.
- D'autres présentent des excuses en fin d'épreuve, ou s'épanchent sur leur prestation.
- Un candidat a persisté à dire que *l'Ecole des femmes* de Molière n'était pas comique, alors même que le jury lui demandait de relever les éléments comiques de l'extrait, montrant par là sa faible écoute, et son manque de réflexivité.

Attitudes pertinentes face au jury

- Une candidate, en difficulté face à la question de grammaire, a été capable d'élaborer une analyse pertinente en s'appuyant sur l'étayage qui lui a été proposé lors de l'entretien, en restant mobilisée et ouverte au dialogue.
- Le jury a particulièrement apprécié les candidats capables d'évoquer leurs pratiques de classe avec sincérité, en abordant tant les réussites que les difficultés.

⁶ Les programmes et ressources se trouvent sur la page d'Eduscol dédiée au français dans la voie professionnelle : <https://eduscol.education.fr/1767/programmes-et-ressources-en-francais-voie-professionnelle> .

Conseils aux candidats

L'analyse réflexive constitue un bon entraînement pour le concours. Elle vise à dégager les raisons des réussites et des échecs en contexte de classe afin de réajuster les gestes professionnels. Pour la développer, il peut être utile de mener des observations croisées de séances avec des collègues, suivies, dans la mesure du possible, d'un temps d'échange.

Conclusion

En conclusion, le jury souhaite insister sur le grand intérêt formatif que revêt la préparation au concours : en effet, l'ensemble des conseils donnés dans ce rapport valent également pour le travail ordinaire de préparation de cours. Ainsi, la meilleure façon de se préparer à cette épreuve est également celle qui permettra aux candidats de devenir de bons enseignants de français, à savoir :

- Développer des compétences de lecture en lisant les œuvres au programme, mais pas seulement. Un professeur de français doit être lui-même un lecteur expert, capable d'effectuer une analyse fine de n'importe quel texte. L'enseignement des Lettres suppose de la part des candidats la construction préalable d'une identité personnelle de lecteur ;
- Connaître les auteurs et les œuvres canoniques, de même que les grands mouvements littéraires et artistiques. Il y a un socle culturel indispensable à l'exercice du métier de professeur ;
- Soigner son expression orale qui doit être fluide, claire et précise puisque c'est avec l'enseignant que l'élève parfait et enrichit la sienne ;
- Acquérir de solides connaissances grammaticales, en fréquentant régulièrement un ou plusieurs ouvrages de grammaire pour répondre à des interrogations sur des faits de langue divers et variés ;
- Connaître les programmes, les enjeux et les spécificités de la voie professionnelle ;
- Être capable de réfléchir à une séance d'enseignement à partir d'un texte littéraire, en explicitant la démarche utilisée, la réflexion didactique et le choix pédagogique effectué ;
- S'informer sur les pratiques pédagogiques permettant de gérer la diversité au sein d'une classe pour développer des compétences chez tous les élèves, sur les pratiques liées au numérique mais aussi à la continuité pédagogique ;
- être capable d'associer les activités de classe avec les compétences visées, et de concevoir des activités originales pour développer une compétence bien identifiée ;
- Faire preuve de réflexivité lors de sa préparation et pendant l'échange avec le jury.

ÉPREUVE D'ADMISSION EN HISTOIRE-GEOGRAPHIE

*Rapport établi par Caroline LECOEVRE,
professeure de lettres-histoire et géographie*

1. Présentation de l'épreuve orale d'admission

1.1 Les modalités de l'épreuve

Le candidat compose sur un sujet d'histoire ou de géographie en fonction d'un tirage au sort effectué par le jury. Ce sujet est composé de deux documents en lien avec l'une des quatre questions du programme du concours, mais qui relèvent de thématiques différentes.

Le candidat bénéficie d'un temps de préparation de deux heures. Quel que soit le sujet, une même consigne guidant la préparation est proposée sur la page de garde :

« Vous présenterez les documents en les rattachant aux programmes d'histoire ou de géographie enseignés en lycée professionnel.

Vous choisirez un des documents proposés dont vous ferez l'analyse scientifique.

Vous proposerez une exploitation pédagogique de ce document pour une classe de votre choix. »

L'épreuve d'une durée maximale d'une heure s'articule entre un temps d'exposé réalisé par le candidat de 30 minutes maximum suivi d'un entretien avec un jury composé de deux membres.

1.2 Le programme pour la session 2023

Pour l'épreuve orale d'admission d'histoire-géographie, les sujets proposés aux candidats étaient référencés aux questions du programme du concours :

Histoire

- Les révolutions dans l'espace atlantique : Amérique, France, Saint Domingue (1775-1804)
- Le travail en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930. Mains-d'œuvre artisanales et industrielles, pratiques et questions sociales.

Géographie

- Métropoles et métropolisation en France.
- Frontières.

Le programme de la session 2024 a été publié le 16 juin 2023 : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-programmes-des-concours-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2024-1229#item5>. Il comprend une nouvelle question d'histoire intitulée « L'Empire colonial français en Afrique : métropole et colonies, sociétés coloniales, de la conférence de Berlin (1884-1885) aux Accords d'Évian de 1962 ». Celle-ci remplace la question « Le travail en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930. Mains-d'œuvre artisanales et industrielles, pratiques et questions sociales. ».

1.3 Les attendus de l'épreuve

L'épreuve d'admission a pour objet d'évaluer les capacités du candidat à :

- Mobiliser de connaissances scientifiques relatives aux questions du programme du concours. La maîtrise des repères ainsi que la référence aux concepts fondamentaux et aux notions essentielles

des disciplines sont naturellement attendues d'un candidat qui aspire à exercer le métier de professeur.

- Connaître les programmes de lycée professionnel (troisième prépa-métiers, certificat d'aptitude professionnelle, baccalauréat professionnel) et leurs finalités, leur inscription dans le parcours de l'élève et dans le cycle de formation.
- Mener le commentaire scientifique d'un document à partir d'une problématique scientifique construite en mobilisant une démarche historique rigoureuse qui s'appuie sur des savoirs actualisés par les avancées de l'historiographie. L'analyse du document doit mettre en évidence le sens de celui-ci et dégager son intérêt ainsi que sa portée et ses limites.
- Définir un projet pédagogique s'inscrivant dans le cadre des programmes de lycée professionnel, mettant en exergue les intentions de transposition didactique du document au regard des enjeux scientifiques préalablement identifiés.
- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique. Par didactique, le jury entend à la fois la maîtrise des contenus à enseigner et leur organisation pédagogique en fonction des objectifs visés du projet pédagogique présenté.
- Maîtriser les ressorts de la communication professionnelle lors des deux parties de l'épreuve : maîtrise de la langue française écrite et orale lors de l'exposé, écoute et adaptation lors de l'entretien.
- Adopter une posture éthique et être capable de proposer un retour réflexif sur les éléments de l'exposé dans le respect des principes et valeurs de la République.

2. Présentation des documents

Si la présentation des documents est toujours réalisée par les candidats, elle ne peut se résumer à la simple lecture des références mentionnées sur la page de garde du sujet et à la seule mention des thèmes de la question du programme. La présentation des documents doit être l'occasion :

- d'identifier leurs enjeux scientifiques et didactiques : quels sont les axes directeurs des documents ?
- de les contextualiser : dans quelle temporalité, dans quel espace, dans quels contextes de production s'inscrivent-ils ?
- de proposer une approche critique des sources : quels sont les enjeux et les limites posés par un article de presse, une œuvre picturale ou encore une carte produite par une collectivité locale ?
- de mettre en lien les deux documents : quelle thématique du concours et des programmes de lycée professionnel sont à convoquer ? Quel(s) axe(s) de réflexion scientifiques et didactiques engagent-ils ?

Dans le prolongement des conseils listés ci-dessus, le jury apprécie que les candidats motivent le choix du document retenu en faisant référence à sa portée scientifique et à ses enjeux didactiques. Ce choix ne peut être déterminé par le seul goût personnel du candidat, par la longueur ou encore le niveau de facilité supposé du document.

3. Analyse scientifique

La maîtrise des savoirs scientifiques et la mobilisation des démarches disciplinaires sont les conditions préalables à la construction de toute situation d'enseignement. L'analyse scientifique du document est une étape importante de l'épreuve d'admission qui permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à expliquer et critiquer un matériau brut en convoquant une démarche analytique. Les meilleures prestations sont celles au cours desquelles les candidats s'emploient à rendre le document compréhensible et à identifier ses différents enjeux au regard notamment des axes directeurs de chacune des questions au programme du concours. L'analyse scientifique est un exercice difficile et

exigeant qui peut être réussi si le candidat évite le double écueil de la paraphrase, qui dissimule souvent fort mal l'absence de méthodes et de connaissances, et du placage de connaissances (ou de dissertation à propos) qui néglige ou occulte le document.

Les bonnes analyses scientifiques entendues sont avant tout structurées. Elles s'appuient sur une problématique scientifique pertinente, un plan articulé autour des idées forces du document et des connaissances scientifiques au service du commentaire. Le jury attend également que le candidat nourrisse son analyse scientifique en mobilisant la méthode critique du document (critiques externe et interne). A ce propos, les préparateurs de la prochaine session du concours pourront (re)lire avec intérêt l'analyse d'Antoine Prost⁷ : « *Toutes les méthodes critiques visent à répondre à des questions simples. D'où vient le document ? Qui en est l'auteur, comment a-t-il été transmis et conservé ? L'auteur est-il sincère ? A-t-il des raisons, conscientes ou non, de déformer son témoignage ? Dit-il vrai ? Sa position lui permettait-elle de disposer de bonnes informations ? Impliquait-elle des biais ? Ces deux séries de questions sont distinctes : la critique de sincérité porte sur les intentions, avouées ou non, du témoin, la critique d'exactitude sur sa situation objective. La première est attentive aux mensonges, la seconde aux erreurs.* »

Le jury note une réelle amélioration des analyses scientifiques par rapport aux années précédentes. Rares sont les candidats qui n'ont pas proposé de problématique, sont tombés dans l'écueil de l'analyse linéaire, la paraphrase ou ont réalisé une trop brève analyse scientifique (moins de 5 minutes). Parmi les bonnes prestations, citons en géographie celle d'un candidat analysant une carte de Wahel Rachid intitulée « Gestion de l'eau tensions dans la vallée du Nil »⁸ (sujet 8). L'introduction, axée sur les jeux d'échelle et d'acteurs, met en perspective la notion de conflit d'usage avec celle de frontières et aboutit à la formulation de la problématique suivante : « Comment la gestion de l'eau du Nil est-elle source de tensions géopolitiques ? ». L'analyse scientifique, structurée en trois parties, permet d'éclairer le sens du document : 1. l'identification des enjeux autour du Nil, 2. les acteurs impliqués dans le projet et 3. les tensions autour de la répartition de l'eau. En histoire, dans son commentaire de la loi du 19 mai 1874 sur le travail des enfants et des filles mineures employés mineures dans l'industrie⁹ (sujet 2), un autre candidat présente les continuités et les ruptures du droit du travail en France et propose pour problématique du document les questions : « Quel regard est porté par l'État et la société sur le travail des femmes et des enfants ? Cette loi marque-t-elle une réelle évolution ? ». L'analyse scientifique est conduite à partir de trois axes : 1. de la protection des populations ouvrières vulnérables, 2. une vision paternaliste, 3. une législation incomplète. Au-delà de la structure de leur exposé respectif, ces deux candidats ont su formuler une problématique cohérente et pertinente et développer un commentaire dense permettant d'éclairer, grâce à des connaissances actualisées, les grands enjeux des documents.

A l'inverse, les commentaires les moins convaincants ne sont pas structurés et rendent compte de connaissances scientifiques lacunaires, erronées - ou non actualisées - et souvent difficilement mises en relation avec le document source. Les écueils les plus fréquemment rencontrés sont les approches paraphrastiques des documents qui ne dépassent pas suffisamment le simple prélèvement d'informations et qui ne parviennent pas à expliquer ce que le document ne dit pas explicitement. L'absence d'analyse problématisée, distanciée et critique entraîne une compréhension lacunaire voire erronée du document.

Le jury attend une mise en œuvre rigoureuse d'une démarche disciplinaire spécifique (multiscale, analytique, chrono-thématique...) dans laquelle les savoirs disciplinaires sont mobilisés à bon escient.

⁷ Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Seuil, 1996.

⁸ Wahel Rashid. Gestion de l'eau et tensions dans la vallée du Nil. In : Hala Bayoumi et Karine Bennafla. *Atlas de l'Égypte contemporaine*, CNRS Editions, 2020. Disponible sur : <https://books.openedition.org/editions-cnrs/37392>

⁹ Loi du 19 mai 1874 « sur le travail des enfants et des filles mineures employés mineures dans l'industrie ». Bulletin de l'Assemblée nationale, XII, B., CCIV, n°3094. Disponible sur : travail-emploi.gouv.fr

Pour ce faire, les programmes du concours sont régulièrement accompagnés de notes de cadrage comportant des références indispensables à la préparation de l'épreuve. Le jury conseille également aux candidats de s'appropriier les ressources d'accompagnement des programmes d'histoire et de géographie de la voie professionnelle, lesquelles intègrent des mises au point scientifiques sur les différents thèmes enseignés. Au-delà des orientations de ces publications institutionnelles, de nombreuses publications imprimées (La Documentation photographique, Atlas autrement, manuels de premier cycle universitaire...) et numériques (Géoconfluences, EHNE, L'histoire par l'image...) mériteraient d'être consultées dans le cadre de la préparation au concours.

4. Exploitation pédagogique

Le concours interne s'adressant à des enseignants dotés d'une expérience professionnelle, les projets qui se sont démarqués ont eu pour caractéristiques :

- D'être ancrés dans les programmes de lycée professionnel ;
- De s'articuler autour du document du corpus ;
- De proposer une séquence/séance problématisée et pensée dans une logique de cycle ;
- D'envisager la progressivité des apprentissages en termes de compétences/capacités ;
- De mettre en exergue la mise en activité et l'évaluation efficientes et concrètes de l'élève ;
- De justifier ses choix pédagogiques au regard de la didactique disciplinaire ;
- De penser des liens avec le français, l'EMC ou les dispositifs de la transformation de la voie professionnelle ;
- Et enfin de montrer des capacités à s'appropriier des contenus scientifiques, de les mettre à portée des élèves.

Ainsi, le projet d'enseignement proposé doit rendre compte de la manière dont le candidat construit, organise et anime des situations d'apprentissage en lien avec le prescrit. Dans les meilleures prestations, les candidats parviennent à contextualiser l'exploitation du document dans le scénario pédagogique qu'ils présentent au jury. Ils formulent des objectifs clairs, pertinents et réalistes au regard des orientations des programmes et conçoivent une mise en activité des élèves qui mobilisent et articulent avec justesse les notions, les capacités et les repères des différents thèmes enseignés. Les propositions les plus abouties prennent en compte la connaissance des publics accueillis dans la voie professionnelle et intègrent des stratégies variées pour soutenir les apprentissages des élèves (étayage, différenciation pédagogique...) et pour pallier aux éventuelles difficultés que ceux-ci pourraient rencontrer (remédiation).

A contrario, les propositions les moins abouties se limitent à de simples déclarations d'intentions ou une liste de titres de séances sans aller au cœur des processus qui guident et animent l'action pédagogique. D'autres encore, proposent des dispositifs ou activités pédagogiques prétextes (travail en îlots, ludification, numérique, frise...) faiblement articulés aux activités proposées et qui témoignent d'un manque de maîtrise et de culture didactique. Ici, l'activité (collaborative, coopérative, technopédagogique, inversée...) est envisagée pour elle-même et non pensée au service des apprentissages des élèves. Enfin, il est attendu une maîtrise et une compréhension fine des logiques de programmes, des particularités de l'approche par compétence explicités dans les programmes et ressources en histoire-géographie-voie professionnelle à disposition sur le portail [Eduscol](#).

Le jury ne peut que conseiller aux candidats de travailler l'acquisition d'une culture didactique disciplinaire et transversale solide en s'inscrivant par exemple aux formations proposées en académie. Faire preuve de curiosité en pratiquant une veille scientifique et didactique est une compétence indispensable au renouvellement des pratiques tout au long d'une carrière professionnelle.

5. Entretien

L'entretien, d'une durée de 30 minutes maximum est un moment durant lequel le candidat doit rester pleinement concentré pour approfondir et expliciter, à la demande du jury, les différents axes de l'analyse scientifique et de l'exploitation pédagogique qu'il a développés lors de son exposé. Bienveillants, les membres du jury engagent un dialogue qui conduit le candidat à préciser voire ajuster son propos. Aucune des questions posées ne vise à piéger le candidat ; l'entretien lui offre au contraire la possibilité de développer certains points de son exposé. L'entretien constitue également un temps formatif durant lequel sont investiguées les qualités réflexives du candidat : justifier, modifier et/ou émettre des hypothèses relatives aux choix et aux concepts annoncés. Dans cette phase, le jury apprécie tant une communication professionnelle maîtrisée qu'une posture faisant montre d'enthousiasme, de pugnacité et de réel plaisir à échanger sur des approches scientifiques et didactiques et donc sur le métier.

Il existe différentes raisons aux prestations les moins réussies. La première est de confirmer le manque de connaissance du candidat des notions/repères essentiels relatives aux questions du concours ou aux programmes d'histoire-géographie. La deuxième a trait au manque de conviction et à l'explicite démobilitation au cours de l'entretien. La dernière, heureusement peu répandue, est liée à un langage verbal ou non verbal inadapté aux enjeux d'un concours.

Conclusion

Adapté aux candidats assumant des responsabilités d'enseignement, le CAPLP interne est un concours exigeant qui investigate le niveau de maîtrise scientifique, épistémologique, didactique et pédagogique. Répondre à ces attendus nécessite une préparation rigoureuse tant sur les questions du concours que sur les compétences métiers déclinées dans le [référentiel des compétences du métier du professorat](#). Toutes ces connaissances sont des ressources premières et intrinsèques sur lequel se fonde l'acte d'enseigner. A celles-ci, le jury mesure les capacités du candidat à faire preuve d'analyse réflexive et à mettre les apprentissages des élèves au cœur de ses préoccupations. Le jury invite les candidats à s'engager avec sérieux, conviction et enthousiasme dans leur préparation en s'appuyant sur les recommandations émises dans ce rapport.

Annexe 1 : exemples de sujets en français

Sujet de l'épreuve orale pour la discipline Lettres – Exemple 1 (proposé lors de la session 2023) :

Victor Hugo, *Les Orientales*, X, *Clair de lune*, pages 112 à 113, de « La lune était sereine... » à « ... et jouait sur les flots ».

1. **Étude de texte** : Vous proposerez l'étude du texte en vue de son inscription dans un objet d'étude du cycle de formation du baccalauréat professionnel ou dans une séquence de CAP.
2. **Point de langue** : En vue d'un travail en lecture, en écriture ou en expression orale, vous ferez toutes les remarques nécessaires sur les adjectifs dans les deux premières strophes : « La lune était sereine... » à « ... de sa rame tartare ? » (vers 1 à 8).

**X
CLAIR DE LUNE**

Per amica silentia lunae.
Virgile.

La lune était sereine et jouait sur les flots. -
La fenêtre enfin libre est ouverte à la brise,
La sultane regarde, et la mer qui se brise,
Là-bas, d'un flot d'argent brode les noirs îlots.

De ses doigts en vibrant s'échappe la guitare.
Elle écoute... Un bruit sourd frappe les sourds échos.
Est-ce un lourd vaisseau turc qui vient des eaux de Cos,
Battant l'archipel grec de sa rame tartare ?

Sont-ce des cormorans qui plongent tour à tour,
Et coupent l'eau, qui roule en perles sur leur aile ?
Est-ce un djinn qui là-haut siffle d'une voix grêle,
Et jette dans la mer les créneaux de la tour ?

Qui trouble ainsi les flots près du sérail des femmes ? -
Ni le noir cormoran, sur la vague bercé,
Ni les pierres du mur, ni le bruit cadencé
Du lourd vaisseau, rampant sur l'onde avec des rames.

Ce sont des sacs pesants, d'où partent des sanglots.
On verrait, en sondant la mer qui les promène,
Se mouvoir dans leurs flancs comme une forme humaine... -
La lune était sereine et jouait sur les flots.

Septembre 1828

Sujet de l'épreuve orale pour la discipline Lettres – Exemple 2 (proposé lors de la session 2023) :

Jean GIONO, *Jean le Bleu* (1932), pages 15-16, Edition Lgf, Le Livre de Poche (2021), « La première Louisa (...) en me léchant les lèvres. »

1. **Étude de texte** : Vous proposerez l'étude du texte en vue de son inscription dans un objet d'étude du cycle de formation du baccalauréat professionnel ou dans une séquence de CAP.

2. **Point de langue** : En vue d'un travail en lecture, en écriture ou en expression orale, vous ferez toutes les remarques nécessaires sur les expansions nominales dans les passages suivants : « *Avant de partir, elle se tournait vers la glace, lustrait ses cheveux, arrangeait son col de dentelle, sortait sa petite boîte à poudre.* » et « *Louisa avait des yeux clairs et ronds qui regardaient toujours en face avec l'innocence d'une enfance qui s'était continuée à travers sa beauté et par sa beauté.* »

La première Louisa était lisse, douce et blanche comme une dragée. Avant de partir, elle se tournait vers la glace, lustrait ses cheveux, arrangeait son col de dentelle, sortait sa petite boîte à poudre.

« Oui, Louisa, disait ma mère ; ça va ma fille. »

Louisa avait de petites mains frémissantes et tièdes comme des oiseaux. A chaque galopade de chevaux ou cris de rues, elle me tirait contre elle, elle me serrait contre elle à me faire toucher sa cuisse de la tête. Et chaque fois je m'étonnais de sentir sous ses jupes cette grosse chose mouvante et chaude. Se pouvait-il qu'il y eût sous ces jupes – toujours propres, toujours taillées au fin ciseau, et fraîches, et fleuries comme des haies d'aubépines -, se pouvait-il qu'elles fussent pleines d'une bête nue et ronronnante ? Louisa avait des yeux clairs et ronds qui regardaient toujours en face avec l'innocence d'une enfance qui s'était continuée à travers sa beauté et par sa beauté. Elle faisait face au vent et à la rue, à la rue qui ruisselait de chevaux, de portefaix, de brouettes et d'hommes portant des planches ; elle faisait face à tout avec son visage de dragée et ses beaux yeux calmes. Oseriez-vous ? semblait-elle dire. Ce petit enfant-là et moi, moi ? Ce moi était si doux, si lisse et si blanc ! J'enfonçais mes petites mains dans la tiédeur de ses mains. Je la regardais ; elle me souriait. Nous marchions du même pas, moi me forçant un peu pour atteindre au rythme vélivole et longuement balancé de sa marche à hauts talons, et parfois elle chantonnait un chant léger tout parfumé de son odeur et qui nous portait, elle et moi, comme un nuage.

Un nuage !

C'est un nuage qui aurait dû habiter ses jupes et non pas cette bête chaude que je n'avais jamais vue, que j'aurais bien aimé voir – bien aimer, non, en tout cas, avec une grande peur – et qui grondait sourdement dessous Louisa innocente. Au grillage, elle se penchait vers moi, elle m'embrassait et j'entrais à l'école en me léchant les lèvres.

Annexe 2 : exemples de sujets en histoire et géographie

Exemple 1 : sujet d'histoire

- Vous présenterez les documents en les rattachant aux programmes d'histoire ou de géographie enseignés en lycée professionnel.
- Vous choisirez un des documents proposés dont vous ferez l'analyse scientifique.
- Vous proposerez une exploitation pédagogique de ce document pour une classe de votre choix.

Documents

Document 1 : Louis de Fontanes. « Éloge funèbre de Washington, prononcé dans le Temple de Mars (Hôtel des Invalides), le 20 pluviôse an VIII (8 février 1800) » (extraits). Collection complète des discours de M. de Fontanes [en ligne] Paris : Domère, 1821, pp. 5-8. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6549596x/f30.double> (consulté le 10 janvier 2023)

Document 2 : *Réjouissances à l'annonce de l'abolition de l'esclavage, 30 pluviôse An II* (18 février 1794). Eau-forte et burin en couleur, H. : 63,5 cm, L. : 47 cm, 1794, Bibliothèque nationale de France (Paris). © Cliché Bibliothèque Nationale de France

- - -

Document 1

« D'ailleurs, cette cérémonie funèbre et guerrière porte d'avance au fond de tous les cœurs, et mieux que toutes les paroles, des émotions fortes et profondes. Le deuil que le premier Consul ordonne pour Washington, annonce à la France, que les exemples qu'il donna ne sont point perdus. C'est moins pour le général illustre, que pour le bienfaiteur et l'ami d'un grand peuple, que des crêpes funèbres ont couvert les drapeaux de la victoire et l'habit de nos guerriers. Elles ne sont plus enfin ces pompes barbares, aussi contraires à la politique qu'à l'humanité, où l'on prodiguait l'insulte au malheur, le mépris à de grandes ruines, et la calomnie à des tombeaux. Toutes les pensées magnanimes, toutes les vérités utiles peuvent paraître dans cette assemblée. Je loue avec honneur, devant des guerriers, un guerrier ferme dans les revers, modeste dans la victoire, et toujours humain dans l'une et l'autre fortune. Je loue, devant les ministres de la république française, un homme qui ne céda jamais aux mouvements de l'ambition, et qui se prodigua toujours aux besoins de sa patrie ; un homme, qui, par une destinée peu commune à ceux qui changent les empires, mourut en paix, et comme un simple particulier, dans sa terre natale, où il avait occupé le premier rang, et que ses mains avaient affranchie.

Quel Français, doué d'une imagination sensible, ne se rappelle avec transport le premier moment où la renommée nous annonça que la liberté relevait ses étendards chez les peuples de l'Amérique ? L'ancien monde, courbé sous le poids des vices et des calamités qui accablaient sa vieillesse, retrouva quelque enthousiasme, et tourna les yeux vers ces régions lointaines où semblait commencer une nouvelle époque pour le genre humain. Alors tous les vœux étaient pour la liberté ; et ces vœux mêmes se manifestèrent jusque dans les palais et sur les trônes. Les mers de l'Europe furent étonnées de porter des flottes royales qui volaient à la défense des républicains de l'Amérique.

Ô temps des plus douces espérances ! ô souvenirs de notre première jeunesse ! Avec quelle inquiétude nous interrogeons alors tous les navigateurs qui arrivaient des ports de Charles-Town et de Boston ! Comme nous plaignions les revers de ces braves milices américaines que leurs désastres, leurs fatigues et leurs besoins ne découragèrent jamais ! Comme tous nos vœux s'associèrent aux premiers triomphes de Washington ! Le sage négociateur qui l'aida dans une si noble cause, Franklin ne fut-il pas environné de nos hommages, quand il vint montrer à Paris, et jusque dans Versailles, la noble simplicité des mœurs républicaines ? Il habita sur les rives du fleuve voisin, en face des lieux où nous sommes réunis. Plusieurs d'entre vous ont vu, comme moi, la physionomie vénérable de ce vieillard, qui ressemblait l'ancien législateur des Scythes, voyageant dans Athènes. Les opinions du négociateur et du héros des treize États unis furent quelquefois opposées ; mais leurs volontés se rencontrèrent toujours, lorsqu'il fallut travailler au bien commun de la patrie. Leurs deux noms, qui furent si souvent confondus dans les mêmes éloges pendant leur vie, ne doivent point être séparés après leur mort. Si l'âme de Franklin revient errer sur ces bords qu'il a chéris longtemps, elle applaudit sans doute aux honneurs que Washington reçoit de nous.

C'est aux guerriers qui m'entourent, c'est à eux seuls qu'il appartient de marquer la place qu'occupera Washington parmi les capitaines fameux. Ses succès parurent avoir plus de solidité que d'éclat, et le jugement domina plus que l'enthousiasme dans sa manière de commander et de combattre. D'ailleurs les prodiges militaires exécutés par les troupes françaises, ont affaibli la renommée de tout ce qui s'est illustré dans la même carrière. Aucun peuple ne peut donner désormais les leçons de l'héroïsme à celui qui en a dans son sein tous les modèles. Mais Washington nous offre d'autres exemples non moins dignes d'être imités. [...] »

Document 2



Exemple 2 : sujet de géographie

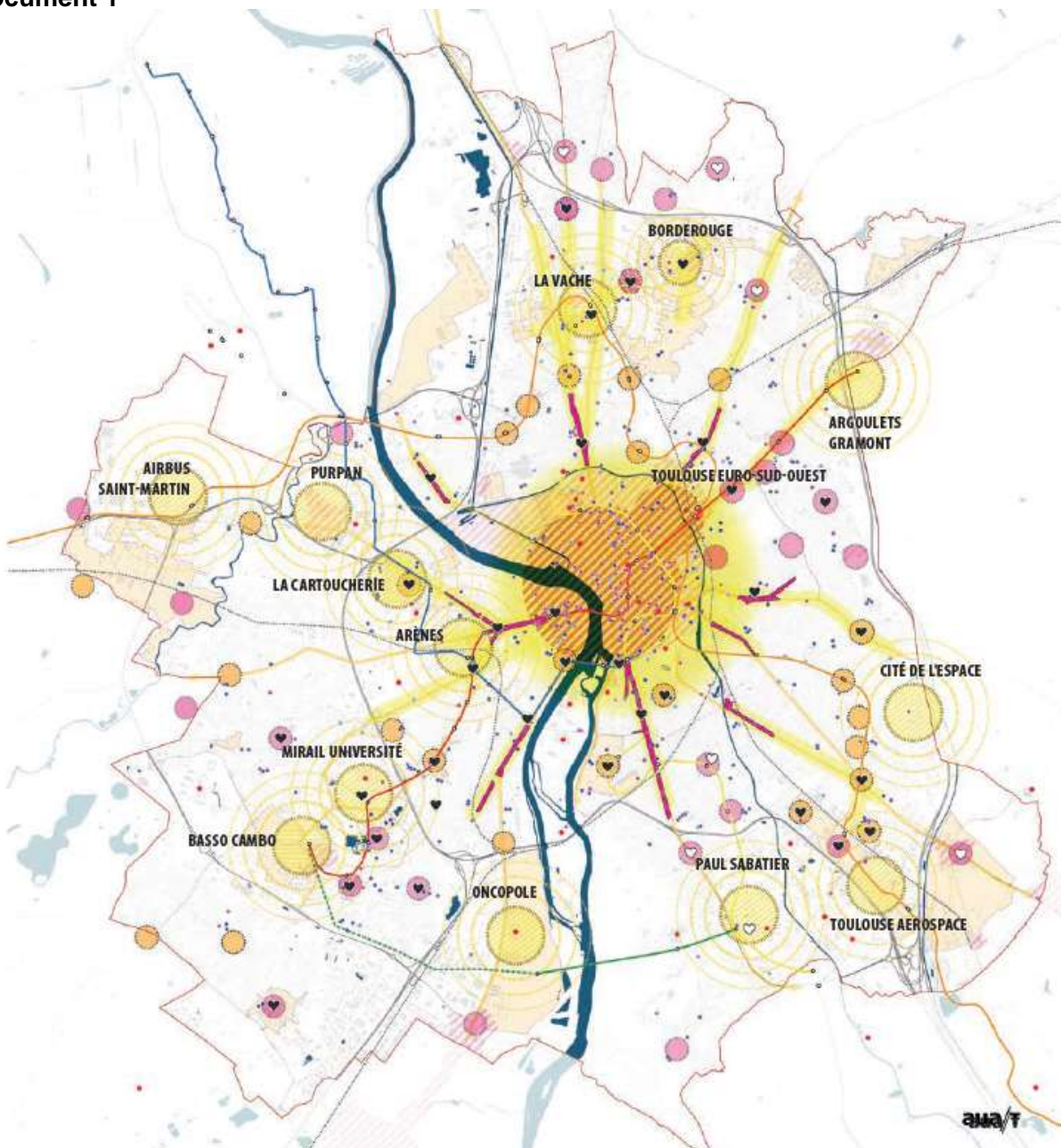
- Vous présenterez les documents en les rattachant aux programmes d'histoire ou de géographie enseignés en lycée professionnel.
- Vous choisirez un des documents proposés dont vous ferez l'analyse scientifique.
- Vous proposerez une exploitation pédagogique de ce document pour une classe de votre choix.

Documents

Document 1 : Ville de Toulouse, Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine. *Convivialité, soigner l'espace public*. In : Le projet urbain toulousain ville rose, ville verte [en ligne]. Juillet 2019. Disponible sur : <https://fr.calameo.com/toulouse/read/0059718116228b87b0a7b> [consulté le 29 janvier 2023].

Document 2 : Région Occitanie. *Rapport d'objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires – Occitanie 2040* [en ligne]. Juin 2022. Pages 152-154. In : laregion.fr. Disponible sur : https://www.laregion.fr/IMG/pdf/1_rapport-objectifs.pdf [consulté le 10 février 2022].




Document 1




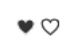

RÉNOVER ET ÉTENDRE LE GRAND CENTRE-VILLE

-  Centre-ville «étendu»
-  Axe / radiale à fort enjeu




REPENSER LES CENTRALITÉS MÉTROPOLITAINES

-  Centralité métropolitaine
-  Équipement métropolitain
-  Pôle commercial identifié au schéma de cohérence territoriale

RÉVÉLER LES CŒURS DE QUARTIER

-  Centralité linéaire de faubourg
-  Opération «Cœurs de quartier» engagée / proposée par études de secteurs
-  Centralité de quartier à accompagner / à développer ou renouveler

Équipements de quartier

-  primaire
-  secondaire
-  culturel

-  Métro / tramway existants
-  Projet 3^e ligne de métro
-  Projet téléphérique
-  Limite communale
-  Trame bleue

Document 2

« 2.1. Des métropoles efficaces et durables

Les enjeux d'aménagement du territoire

Les aires métropolitaines, qui regroupent les métropoles (au sens institutionnel) et les territoires périphériques — espaces périurbains, petites villes, villes moyennes — **sont aujourd'hui des moteurs majeurs du développement régional**. Ces territoires figurent parmi les plus attractifs de France : l'espace toulousain et celui de Montpellier accueillent chacun environ 1000 nouveaux résidents par mois.

Cette attractivité est indispensable à la Région, d'autant qu'elle ne joue pas à sens unique : les métropoles « redistribuent » des habitants vers les autres territoires de la Région. Le développement de l'emploi dans les métropoles profite à des « navetteurs » habitant d'autres territoires, et les grandes fonctions métropolitaines (éducation, culture, santé) attirent au-dehors et servent à une large échelle.

Cependant, cette attractivité n'est pas exempte de risques, au premier desquels la baisse de qualité de vie et l'augmentation de l'empreinte écologique métropolitaine. **Les signes de saturation s'accumulent** : croissance exponentielle des déplacements, accroissement des prix fonciers et immobiliers, difficultés de logement qui engendrent une urbanisation diffuse difficile à maîtriser. Il importe en outre que cette attractivité ne se fasse pas au détriment des autres territoires.

Il est vital pour la Région de maintenir l'attractivité de ses deux métropoles (cf. objectif 3.1 « consolider les moteurs métropolitains »), de renforcer les coopérations et synergies avec les autres territoires (cf. objectif 2.3 « renforcer les synergies territoriales ») et enfin **d'accompagner les acteurs métropolitains dans leurs politiques de maintien et d'amélioration de la qualité de vie**. C'est en effet cette qualité de vie qui, aujourd'hui et demain, sera le principal facteur d'efficacité économique, sociale et culturelle des métropoles.

Les priorités du SRADDET

Il apparaît nécessaire de limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration des populations et des emplois dans les métropoles par la coordination des acteurs de l'aménagement à une échelle plus large, celle des aires métropolitaines de Montpellier et de Toulouse. Trois priorités sont affichées :

1. **Assurer une coordination des politiques d'accueil**, de programmation foncière, et de production de logements, de façon à favoriser une densité qualitative, particulièrement dans les territoires situés en deuxième et troisième couronne des deux métropoles ;
2. **Améliorer l'équilibre population/emploi** au sein des aires métropolitaines, de façon à freiner les tendances à la spécialisation des territoires (résidentiel/productif) et limiter par conséquent les déplacements pendulaires, notamment en structurant des filières qui mobilisent les complémentarités territoriales à l'échelle des aires métropolitaines ;
3. **Mettre en place de systèmes performants de mobilité** à l'échelle des aires métropolitaines en engageant un partenariat renforcé avec les autorités organisatrices de mobilité.

Les engagements de la Région

1. Coordination des politiques d'accueil de populations

La Région animera les Commissions territorialisées de l'Assemblée des territoires à l'échelle des deux espaces de dialogue des Etoiles toulousaines et du Ruban méditerranéen, notamment dans l'optique d'un rééquilibrage de l'accueil de populations, et d'un meilleur équilibre population/emploi.

2. Équilibre population/emploi : œuvrer pour le desserrement métropolitain

L'objectif est d'accompagner les métropoles dans leur politique de maîtrise de l'urbanisme et de favoriser l'équilibre population/emploi avec les territoires appartenant aux aires métropolitaines. La recherche de cet équilibre passe par une meilleure répartition des ressources liées aux économies productives, présentes et résidentielles (combinaison entre l'économie des stocks et des flux) :

- o **Accompagner la définition de stratégies territoriales favorables au desserrement métropolitain** : la Région peut financer des études visant à mettre en place une stratégie de développement et d'aménagement économique qui permette de développer un meilleur équilibre population/emploi et qui soit garant d'un développement vertueux (stratégie d'accueil d'activités industrielle et artisanale, limitation des zones commerciales en périphérie, revitalisation des cœurs de ville, limitation des déplacements pendulaires) ;
- o **Favoriser la structuration de filières territoriales** : en cohérence avec les actions visant à consolider les moteurs métropolitains (cf. objectif 3.1.) la Région soutient la structuration de filières mobilisant les complémentarités des territoires à l'échelle des aires métropolitaines ;
- o **Faciliter l'accueil d'activités économiques en aidant les territoires à proposer une offre immobilière d'entreprises variées** :
 - En matière de zones d'activités économiques : la Région priorisera son soutien financier à l'aménagement de zones d'activités économiques sur les territoires d'équilibre au sein des aires métropolitaines.
 - Elle facilitera la maîtrise foncière via les actions de l'Établissement public foncier d'Occitanie, en complémentarité de l'intervention des EPF locaux présents sur les agglomérations de Toulouse, Castres, Montauban et Perpignan.

3. Quartiers prioritaires

Il est par ailleurs essentiel de rompre l'isolement social, économique et spatial de certains quartiers, et de renforcer leur ancrage. A cet effet, **la Région a développé une politique volontariste en faveur des quartiers prioritaires de la ville, avec pour objectif principal la réduction des écarts entre ces quartiers et le reste des territoires notamment dans les métropoles où les écarts sont plus importants**. A ce titre la Région accompagnera dans ces quartiers le tissu associatif, essentiel pour assurer le développement social et économique, l'égalité des chances, la citoyenneté et l'accès au droit

pour tous. La Région poursuivra également une politique d'investissement en faveur de la rénovation urbaine, en lien avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

4. Contractualisation Région/Métropoles

La Région conclut avec les métropoles des contrats (cf. objectif 3.1) qui permettent de mobiliser ses politiques sectorielles (mobilité, éducation et formation, foncier, logement, développement économique). Ces derniers visent notamment à optimiser les mobilités métropolitaines. »